



ARRETE N° 2024 - 307
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
3 Bis, Rue Alphonse ALLAIS
Madame Julie QUIDEL
Samedi 1er Juin 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame Julie QUIDEL – 3 Bis Rue Alphonse Allais – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue Alphonse Allais au n° 3 bis, le Samedi 1er Juin 2024, de 14 heures à 18 heures,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame Julie QUIDEL est autorisée à effectuer un déménagement, Rue Alphonse ALLAIS au n° 3 bis, le SAMEDI 1er JUNE 2024, de 14H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules est interdite, Rue Alphonse Allais, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que Madame Julie QUIDEL effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : La déviation des véhicules par la Rue du Trou Miard est mise en place par Madame Julie QUIDEL.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Police et de Secours est maintenu pendant la période d'intervention.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire (déviations et panneaux avec affichage du présent Arrêté), est mise en place par Madame Julie QUIDEL.

Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 14 Mai 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

